

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner complété par fax : +33 (0)4 56 38 08 30 ou par email : training@cedrat.com
ou par courrier à Groupe CEDRAT - Service formation - 15, chemin de Malacher, Inovalée - 38246 MEYLAN Cedex France

FORMATION

Référence du stage : _____ Intitulé : _____ Date : _____
_____ Tarif € HT** : _____

** 20% de remise accordée pour les participants universitaires (étudiant, enseignant)

Votre référence * : _____

PARTICIPANT (S)

M M^{me} M^{lle} Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____ Entreprise : _____ Service : _____
Adresse : _____
Tél : _____ Fax : _____ Email : _____

M M^{me} M^{lle} Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____ Entreprise : _____ Service : _____
Adresse : _____
Tél : _____ Fax : _____ Email : _____

Personne à mobilité réduite :

SOCIÉTÉ

Nom de l'employeur : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél : _____ Fax : _____ Email : _____

RESPONSABLE FORMATION / RH

M M^{me} M^{lle} Nom : _____ Prénom : _____
Tél : _____ Fax : _____ Email : _____

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION (SI DIFFÉRENT)

M M^{me} M^{lle} Nom : _____ Prénom : _____
Tél : _____ Fax : _____ Email : _____

FACTURATION

Société : _____
Adresse : _____
A l'attention de : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél : _____ Fax : _____
N° de TVA : _____

ORGANISME DE PRISE EN CHARGE

Organisme à facturer, si différent de l'entreprise : _____
Contact : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél : _____ Fax : _____

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des Conditions Générales de Vente des formations figurant au verso.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'entreprise et signature :

Nom du signataire :

* Indiquez le numéro de commande que vous souhaitez voir apparaître sur votre facture.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par la société CEDRAT S.A.

CEDRAT S.A. déclarée comme organisme de formation auprès du préfet de la région Rhône-Alpes sous le numéro 82.38.029.63.38 organise les formations orientées logiciels.

DEFINITIONS

- Stage inter-entreprises : stage du catalogue réalisé dans nos locaux.
- Stage intra-entreprise : stage sur mesure réalisé pour un Client dans nos locaux ou sur site.

INSCRIPTION

Pour les stages inter-entreprises et intra-entreprise, toute inscription est considérée comme définitive par l'organisme de formation à réception de l'inscription par télécopie, courrier ou email au plus tard deux semaines avant le début de la session.

Confirmation de réalisation du stage :

L'organisme de formation garantit le maintien de la session de formation dès la 3ème inscription et confirme aux inscrits la réalisation de l'action de formation au plus tard deux semaines avant le début du stage.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'organisme de formation fait parvenir au Client (pour les sociétés françaises), en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'organisme de formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client à l'issue de chacune des formations.

CONDITIONS D'ANNULATION

Du fait du Client :

Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à l'adresse suivante :

CEDRAT S.A. - 15 chemin de Malacher, Inovallée - 38246 MEYLAN Cedex France, par email training@cedrat.com ou par fax +33 (0)4 56 38 08 30 au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

Toute annulation moins de deux semaines avant le début de la formation, entraînera une facturation au Client de 20 % de la prestation.

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100 % des droits d'inscription restent acquis à l'organisme de formation. Dans le cas où un participant ne pourrait assister à la formation, le Client conserve la possibilité, avant le début de la formation, de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant de sa société ayant le même profil et les mêmes besoins.

Du fait de l'organisme de formation :

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la session au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

TARIFS

Pour les stages inter-entreprises, les tarifs sont indiqués hors taxe dans le catalogue et sont valables jusqu'au 31 décembre 2012. Les participants universitaires (étudiants et enseignants) bénéficient d'une remise de 20%.

Pour les stages intra-entreprise, les tarifs et la date de validité sont indiqués dans la proposition commerciale envoyée au Client.

Les tarifs comprennent les frais pédagogiques, les documents ou supports remis au stagiaire, et pour les stages se déroulant dans les locaux de l'organisme de formation le déjeuner et les pauses.

Tout stage commencé est entièrement dû.

MODALITES DE PAIEMENT

La facture est adressée au Client à l'adresse de facturation renseignée sur le bulletin d'inscription ou à l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) à l'issue de la formation.

Le paiement est dû à 30 jours à réception de la facture impérativement par chèque bancaire ou virement sur le compte de CEDRAT S.A.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Dans le cas de non-prise en charge, le Client s'acquittera du paiement total.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le Tribunal de Grenoble.